Les pharmaciens bénificieront de l'AMO dès le 1er janvier 2022

Abderrahim DERRAJI - 2021-12-01 12:41:28 - Vu sur pharmacie.ma

Par un communiqué du 1er décembre 2021, la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) informe les travailleurs non salariés concernés par les décrets adoptés au Conseil du gouvernement tenu le jeudi dernier, qu'ils sont dorénavant assujettis au régime de l'Assurance maladie obligatoire. Les pharmaciens, les médecins, les médecins-dentistes (…) sont redevables de leur première cotisation dès le mois de décembre et ils commenceront à bénéficier de l'AMO dès le 1er janvier 2022. En pratique, les professionnels concernés doivent fournir les informations nécessaires à travers la plateforme www.macnss.ma ou en recourant au centre d'appel, aux bureaux de proximité agrées ou aux agences de la CNSS. Après finalisation du processus d'immatriculation, les assurées recevront leur numéro d'immatriculation et le mot de passe leur permettant d'accéder à leur espace privé pour télécharger l'attestation d'immatriculation et procéder à la déclaration des membres de leur famille. >